Nº 13/18



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 1'597'000.- pour l'assainissement de la rue du Mont d'Or

Vallorbe, le 10 octobre 2018 / ChM / FM / SC

Au Conseil communal de et à 1337 Vallorbe

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Profitant des travaux de constructions des quatre bâtiments prévus sur la parcelle 174, la Municipalité a décidé de réaménager complétement la partie de la rue du Mont d'Or comprise entre les n°1 et 9 en effectuant les travaux suivants :

- réfection complète de la chaussée et création d'un trottoir.
- mise en séparatif des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU).
- changement de la conduite principale d'eau potable et pose de nouvelles bornes hydrantes.
- réfection complète de l'éclairage public.

Actuellement, l'étroitesse de ce tronçon ne permet pas aux piétons de l'emprunter en toute sécurité; la création de 30 appartements ne va pas améliorer cet état de fait, raison pour laquelle la Municipalité vous propose de réaménager cette partie de la rue et de créer un trottoir.

Les bâtiments situés sur la rue du Mont d'Or évacuant actuellement leurs eaux claires et usées dans un système unitaire, le projet prévoit de profiter de la réfection de la route pour équiper le quartier d'un système séparatif de récupération des eaux. Les diamètres des conduites seront dimensionnés selon la modélisation hydrologique et les conclusions du plan général d'évacuation des eaux. Le collecteur actuellement en service sera abandonné et remplacé par deux conduites distinctes.

Une conduite d'eau potable étant située en parallèle à la route sur des parcelles privées, il a été jugé opportun d'effectuer le remplacement de celle-ci en même temps que les travaux de mise en séparatif. Cela permettra non seulement d'améliorer dans un même temps la défense incendie et la distribution d'eau aux bâtiments privés existants et projetés, mais également de la poser sur du domaine communal.

Enfin, au vu des travaux et de la nouvelle configuration de la rue, l'éclairage public actuel ne pourra pas être conservé et sera remplacé conformément aux normes actuelles.

Description et étendue des travaux

1. Réfection complète de la chaussée, réaménagement du carrefour rue du Simplon – rue du Mont d'Or, création d'un trottoir ainsi que de 14 places de parc publiques

Ces travaux consisteront à améliorer la sécurité des piétons sur ce tronçon par la création d'un trottoir, la mise en place d'un rétrécissement au droit de l'accès au parking souterrain des futurs immeubles afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la visibilité à la sortie du carrefour rue du Simplon – rue du Mont d'Or.

Détails techniques :

- trottoir:

largeur 1.70 m

- chaussée :

largeur 5.00 m

- rétrécissement :

largeur 3.50 m

2. Réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie

Dans le cadre des travaux d'assainissement, il est prévu de remplacer l'ancienne conduite en fonte grise DN100 posée dans les années 50 par une nouvelle entre la rue du Simplon et la borne hydrante n° 34 située au bout de la rue du Mont d'Or, ainsi que de renouveler la conduite entre la rue des Eterpaz et la parcelle n°180. Le projet prévoit également la pose de 2 nouvelles bornes hydrantes.

Détails techniques :

- la longueur totale de la nouvelle conduite principale d'eau potable (fonte DN150 ou PE Ø 200) sera de 200 m. Elle sera mise en place à une profondeur de 1.20 m.

3. Mise en séparatif

Les travaux de mise en place des conduites EC et EU sont prévus depuis le collecteur principal de la rue du Simplon, le long de la rue du Mont d'Or, jusqu'au tronçon existant situé à son extrémité Est.

De nouveaux collecteurs seront également réalisés au Sud de la rue du Mont d'Or pour remplacer la conduite qui est actuellement en régime unitaire, afin d'assurer le raccordement des nouveaux bâtiments au réseau existant.

L'écoulement est garanti grâce à la pente naturelle du terrain. Les eaux claires et usées récoltées dans le quartier du Mont d'Or seront évacuées dans les collecteurs existants situés à la rue des Eterpaz.

Détails techniques :

- la longueur totale des nouveaux collecteurs principaux EC-EU sera de 350 m;
- les nouvelles conduites seront en PVC (EU Ø 160 200 et EC Ø 315 400), enrobées de béton ou de sable, selon leur emplacement.
- au vu de la réfection de la chaussée, le système de récupération des eaux de route sera rénové.

4. Eclairage public

La totalité de l'éclairage public sera refait à neuf. Les points lumineux actuels seront démontés et remplacés par des nouveaux mâts et luminaires fonctionnant avec des ampoules LED.

L'estimation des coûts se présente comme suit :

| _ | TOTAL TTC | CHF | 1'597'000 |
|---|--|-----|-----------|
| - | TVA (7.7 %) | CHF | 114'000 |
| - | Divers et imprévus (env. 10 %) | CHF | 135'000 |
| - | Enquête, marquage, contrôles et analyses | CHF | 21'000 |
| - | Honoraires | CHF | 183'000 |
| - | Eclairage public | CHF | 32'000 |
| - | Appareillage (conduites d'eau potable et bornes hydrantes) | CHF | 137'000 |
| _ | Génie civil (fouilles, collecteurs, trottoirs et chaussée) | CHF | 975'000 |

Il est prévu que l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) participe à hauteur de CHF 33'500.- à ces travaux.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 13/18 de la Municipalité;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de CHF 1'597'000.- pour les travaux prévus au présent préavis, sous déduction d'une éventuelle subvention de l'ECA;
- 2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
- 3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Christophe Maradan, municipal des travaux

